



Dette bancaire 10 ans après

Par **eric16**, le **13/07/2010** à **18:28**

Bonjour,

j'ai 30ans ,il y a 10ans j'ai demandé un crédit a ma banque qui m'a donc fait un pret pour acheter une moto.

j'ai perdu mon travail peut de temps apres et je n'ai pas pu continuer a payer mes échéances.

pour beaucoup de raisons je n'ai jamais remboursé le pret, je suis donc interdit bancaire depuis 10ans .

Aucun huissier n'est jamais venu me réclamer 1 centime, j'ai seulement eu quelques courriers peu apres l'arret de mon remboursement mais rien de plus.

je voudrais savoir si je devrais payer cette dette un jour et si je pourrai a nouveau avoir une carte bleue ?

merci de m'éclaircir un peu

Par **Xoumi**, le **14/07/2010** à **17:50**

Bonjour,

Je ne suis pas du tout un spécialiste dans le droit Bancaire. Cependant, d'après ce que je sais de part des lectures, **l'interdit bancaire s'exercera tant que vous serez redevable auprès de votre Banque.**

Si votre prêt contracté n'est pas remboursé, vous serez toujours interdit bancaire.

La meilleure solution serait de contacter votre Banque pour lui poser la question sur ce qu'il en est de votre emprunt fait il y a plus de 10 ans. Sachez que votre Banque se doit de vous proposer les meilleures solutions pour vous sortir de ce problème.

Cordialement,